



Lycée agricole
et agroalimentaire
d'Yvetot

Note concernant la rentrée du 02 Novembre 2020

Chers parents,
Chers apprenants,

A compter du 2 novembre 2020, une nouvelle instruction s'applique aux établissements de l'enseignement agricole dans le contexte de l'évolution de la circulation de la COVID-19.

Conformément aux recommandations ministérielles, le principe est celui d'un accueil de tous les apprenants qu'ils soient lycéens, étudiants de BTSA, apprentis et stagiaires, et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

La limitation du brassage entre groupes d'apprenants est maintenue et renforcée.

La rentrée de novembre, pour toutes les classes du lycée agricole d'Yvetot, est donc maintenue au lundi 2 novembre 2020.

Les classes prévues en stage peuvent partir (sauf refus du maître de stage d'accueillir le jeune), Notez que les avenants COVID doivent être à jour !

L'accueil au lycée, est possible dès 8h30, pour la dépose des affaires à l'internat, et ce jusqu'à 9h10 (fermeture internats).

Le début des cours lundi est prévu à 10h00, car les équipes pédagogiques participeront à une réunion leur permettant d'être informées des nouvelles mesures gouvernementales COVID19, qu'elles présenteront ensuite aux apprenants.

BP 218 | 76196 Yvetot Cedex ☎ 02 35 95 94 80 ✉ legta.yvetot@educagri.fr

www.legta-yvetot.epl76.fr





Lycée agricole
et agroalimentaire
d'Yvetot

Les élèves présents, devront patienter soit à l'extérieur, en respectant les gestes barrières et la distanciation physique, soit dans leur salle de classe habituelle inscrite à l'emploi du temps. La salle d'étude reste ouverte également.

Concernant les déplacements pour venir au lycée, vous devez télécharger « le justificatif de déplacement scolaire » et vous munir d'un certificat de scolarité (les 2 sont en ligne sur Pronote), ou éventuellement, ce jour là, du carnet de correspondance de votre enfant.

Pour les déplacements vers les lieux de stage, les apprenants devront être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire (en ligne sur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>
et de d'un exemplaire de la convention de stage.

La crise du COVID n'est malheureusement pas la seule épreuve qui frappe notre société. Un Hommage à Monsieur Samuel Paty sera rendu à 11 heures, par une minute de silence, le lundi de la rentrée.

Nous comptons sur l'engagement de tous, pour que ce retour se passe dans les meilleures conditions possibles, et attirons votre attention sur le respect des gestes barrières.

Respectueusement



BP 218 | 76196 Yvetot Cedex ☎ 02 35 95 94 80 ✉ legta.yvetot@educagri.fr

www.legta-yvetot.epl76.fr

